



Syndicat Intercommunal de
La Vallée du Haut-Giffre

**Procès-Verbal de réunion
Conseil Syndical du 21 janvier 2025**

Date de convocation : 14/01/2025
Lieu de la réunion : 1 place du Champ
de la Poste, 74440 Verchaix.
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votes exprimés : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-et-un janvier, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Titulaires présents : BARBIER Alain, GIRAT Martin JUBEAU Christelle, MORIO Daniel, RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal.
Secrétaire : JUBEAU Christelle
Excusés : BOUVET Jérémie

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. RESTES A REALISER 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée la liste des restes à réalisés 2024 en dépenses d'investissement. Il s'agit de dépenses engagées qui n'ont pas été exécutées avant le 1^{er} janvier 2025 :

2031	Frais d'études	
	Etude Plan nordique départemental	4 770,00 €
	Sous total 2031	4 770,00 €
2158	Autres matériels et outillages	
	Oriflammes	3 672,00 €
	Matériels de secours : civières, sac O2, garrots, aspi mucosités	2 222,33 €
	Figurines nordic park	663,36 €
	Balisage ski de fond	258,00 €
	Bâche fer à Cheval, potences, magnétiques pick-up	2 618,40 €
	Balisage ski de fond suppl	86,40 €
	Matériels de secours : lecteurs glycémie	155,95 €
	Matériels de secours : tensiomètres	163,79 €
	Sous total 2158	9 840,23 €
2188	Autres immobilisations corporelles	
	Signalétique Via Ferrata	2 580,00 €
	Coffre de rangement	935,00 €
	Pistolet à peinture	108,00 €
	Sous total 2188	3 623,00 €
	Total des dépenses engagées	18 233,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide les restes à réaliser 2024 ci-dessus exposés*
- *Autorise le Président à régler les dépenses des restes à réaliser 2024 avant le vote du budget 2025*

2. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX NAVETTES DU GIFFRE POUR L'HIVER 2024/2025

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de convention concernant la participation financière du SIVHG aux navettes hivernales du Giffre.

Il précise que les élus communautaires ont ajusté le dispositif pour garantir aux skieurs nordiques un accès à un site du SIVHG ouvert, en toute saison :

- Hors vacances scolaires, si le Fer-à-Cheval et/ou la plaine de Samoëns sont ouverts, la ligne de Joux Plane ne fonctionne pas, MAIS si ces derniers sont tous les 2 fermés, la ligne de Joux Plane reste en fonctionnement.
- Une ligne vers le Fer-à-Cheval circule tous les jours jusqu'au 28 avril.
- La ligne de Joux Plane est en service quotidiennement pendant les vacances scolaires.

Il est à noter notamment que :

- La convention est en vigueur pour la saison hivernale 2024/2025
- Le montant de la contribution annuelle du SIVHG est fixée à 30 000€, comme l'an dernier
- La participation est à verser au plus tard le 30 juin 2025
- Pour les prochains hivers, une nouvelle convention sera à établir

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Valide la convention présentée*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à son effet*

3. DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE

Considérant le changement de norme comptable au 1^{er} janvier 2024 et la mise en place du référentiel M57, rendant obligatoire la dématérialisation des actes budgétaires.

Considérant les avantages de la dématérialisation des actes :

- Délais de transmission raccourcis
- Economie de papiers et d'affranchissement
- Echanges sécurisés

Le Président propose au Conseil de procéder à la mise en place de la télétransmission des actes via l'application ACTES. Pour cela, il est nécessaire de passer une convention entre la préfecture et le SIVHG.

Il est précisé que la télétransmission n'est pas payante, mais elle nécessite l'acquisition d'un certificat RGS**, dont le coût annuel est d'environ 100€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

1/ Propositions d'investissements : Monsieur le Président expose à l'assemblée des devis d'investissements qu'il souhaite engager avant le vote du budget :

- Devis de MBS d'un montant de 1498,44€ TTC, pour 10 filets, 50 jalons et 200m de corde pour la sécurisation des pistes.
- Devis de XL-Print d'un montant de 252,78€ TTC, pour le balisage vers les points de départs des refuges de Bostan et de la Golèse, pour faire suite à la demande de la mairie de Samoëns, étudiée lors de la précédente réunion.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Valide les devis proposés*
- *S'engage à inscrire les dépenses sur le Budget Primitif 2025*

2/ TPE sur pistes : Florence Coffy expose à l'assemblée une demande récurrente des pisteurs : il serait souhaitable d'avoir un TPE léger pour encaisser en CB les ventes de forfaits sur les pistes, car de plus en plus de personnes n'ont que ce mode de paiement sur eux.

Après recherche, il apparaît que

- pour le moment, les petits modèles qui sont pratiques et peu onéreux, ne sont pas acceptés pour nos encaissements d'argent publics. Toutefois un des modèles est en cours d'étude par la Mission Activités Bancaires de la DDFIP,
- il y a une possibilité avec notre fournisseur actuel Sextant, pour un modèle qui revient à 211,50€ par an (si on achète le boîtier que l'on amortit sur 4 ans)

Le Conseil syndical est favorable à l'acquisition ou la location d'un TPE pour les ventes sur pistes, afin de permettre aux usagers de payer par CB. Des propositions seront faites lors de la préparation budgétaire. Si c'est possible, le Conseil propose que l'on fasse un essai en location sur cette fin de saison.

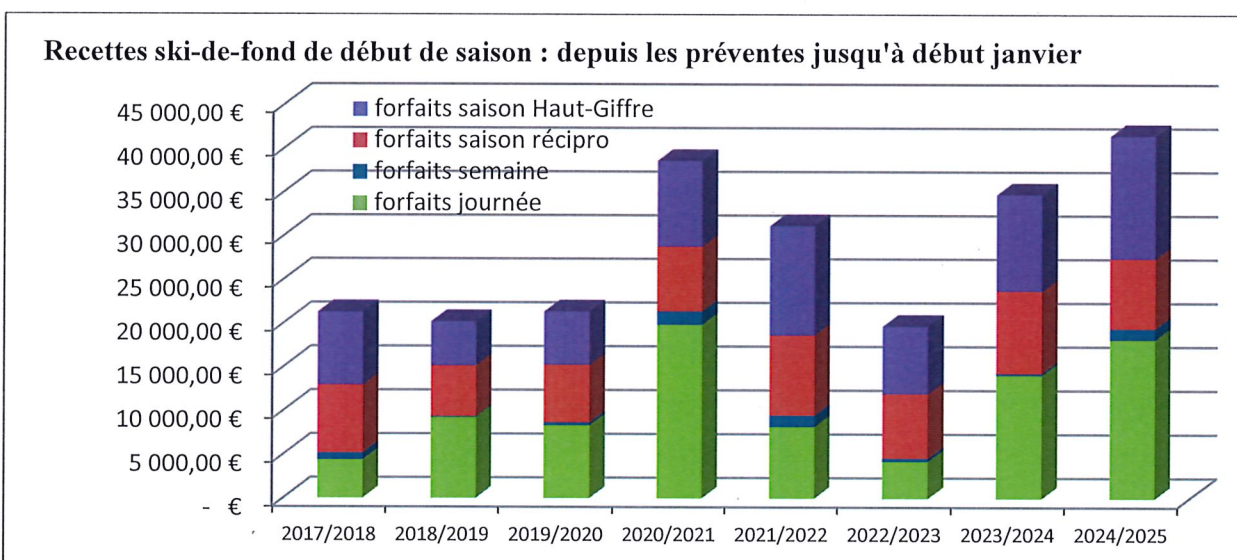
5. QUESTIONS DIVERSES

• RECETTES NORDIQUES

Bilan des recettes nordiques

Le Président présente le comparatif des recettes de ski de fond, sur le début de saison (depuis les préventes jusqu'à début janvier). On constate que cet hiver, le domaine nordique réalise son meilleur début de saison des 8 dernières années. On est au-dessus de « l'année Covid » et on a atteint la moitié des recettes de l'hiver dernier.

A noter une forte hausse des ventes en ligne de forfaits journée.



Pour la première quinzaine de janvier, qui reste une période très calme au niveau des recettes, les ventes de forfaits sont en hausse de 30%, les locations en baisse de 22%.

• RETOUR CLIENT

Le SIVHG a reçu un mail provenant d'une association de ski de fond de l'Isère, dont il est fait lecture. En résumé, cette association s'est rendu à Joux Plane le dimanche 19 janvier. Le groupe a beaucoup apprécié le site pour la qualité de ses pistes de ski et de randonnée, et pour ses points de vue. Mais il a rencontré des difficultés sur la route d'accès et sur le parking. Le courrier sera transmis à la Mairie de Samoëns et au service voirie du Département.

La séance est levée à 19h30

• DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPEMENTS SKIS DE FOND POUR LE COLLEGE

Olivier Ricco fait part de la demande d'une élue de Samoëns concernant un problème de financement pour l'achat de matériel de ski de fond. Il s'agit de matériel de ski de fond nécessaire aux sorties scolaires des classes de 5^{ème} du collège de Samoëns. Le foyer du Haut-Giffre a demandé une subvention à la CCMG, pour

acheter le matériel manquant. La demande lui a été refusée. Suite à ce refus, Madame Laperrousaz a fait part du problème au Président du SIVHG pour savoir si celui-ci pouvait faire quelque chose.

Le Président du SIVHG explique qu'il a fait le point avec la Présidente du foyer du Haut-Giffre, par l'intermédiaire d'Aurélien Mahaut. Il s'avère que le problème a été résolu

La secrétaire, Christelle JUBEAU



Le Président, Alain BARBIER

